

Créé par le chef d'état-major de la marine (CEMM) en 1996, le prix « Amiral Daveluy » récompensait jusqu'en 2013 des travaux de recherche et de réflexion à caractère historique, géopolitique et juridique dans les domaines de la pensée navale et du fait maritime. Il comporte désormais une composante en sciences de l'ingénieur (techniques navales, biologie marine, océanographie...) et une composante en sciences humaines (droit, histoire, géopolitique...) qui récompensent les travaux universitaires ou des grandes écoles.

Dans le cadre de ce prix, le CESM s'est associé avec d'autres organismes :

- *l'Ecole navale ;*
- *l'Ecole centrale de Nantes ;*
- *l'université Paris I Panthéon-Sorbonne ;*
- *l'université Paris IV Paris-Sorbonne.*

Qui peut-y participer ?

Les étudiants et chercheurs, civils et militaires, français et étrangers, en master 2, en doctorat ou en école ayant travaillé sur des sujets liés au maritime et quel que soit leur spécialité (droit, assurance, finance, histoire, science politique, géopolitique, ingénierie, biologie...). Les travaux peuvent être présentés jusqu'à deux ans après leur soutenance.

Comment y participer ?

Pour postuler, il suffit d'envoyer par courrier postal et par courrier électronique les documents demandés à [l'article 7 du règlement](#),

- à l'adresse postale suivante :

*Centre d'études supérieures de la marine
Cellule Prix Daveluy
Case 08
1, place Joffre
75700 Paris SP 07*

- à l'adresse électronique suivante : cesm.etudes@marine.defense.gouv.fr

